



Examineurs et critères de notation

Sans que cette liste soit exhaustive, nous vous présentons, à titre indicatif, les principaux critères d'évaluation.

Il est précisé que tout jury d'examen est souverain dans sa notation. Aucune contestation de la part d'un candidat ne peut se prévaloir des conseils ou avis exposés dans ces pages.

Sujets de pédagogie de la pratique et préparatoire

Respect des règles de sécurité

Tout manquement grave aux règles de sécurité peut entraîner une **note éliminatoire**, quelle que soit par ailleurs, la qualité pédagogique du cours.

Vous devez donc être particulièrement vigilant :

- à la mise en place de la sécurité passive (trousse de secours, oxygène, moyen de communication avec les secours...);
- au respect des normes de sécurité (Arrêté du 22 juin 1998 modifié, assurances, autorisation parentale, etc.);
- et surtout, à la sécurité active, dans les exercices que vous faites faire à vos élèves.

Exemples d'erreurs ou de manquements aux règles de sécurité :

- Non-respect de la **profondeur maximum** d'évolution : 6 m pour un baptême adulte, 6 m pour l'enseignement de l'ensemble des exercices au niveau 1 (voir manuel du moniteur FFESSM), normes enfants selon l'organisme d'appartenance, etc.
- Non-respect des **préalables** (*prérequis*) liés à la sécurité. C'est le cas si, par exemple, l'échange d'embout est enseigné à 2 ou 3 m de profondeur sans prévoir qu'au préalable, le lâcher-prise d'embout et la remontée sur expiration doivent être maîtrisés.
- Non-vérification des **acquis**, c'est-à-dire de la maîtrise des préalables. Avoir indiqué, lors de la présentation du cours, que les élèves doivent avoir maîtrisé certains préalables n'est pas suffisant. Il faut également s'assurer (généralement en début de séance) que les élèves maîtrisent réellement ces préalables.
- **Distance** séparant le moniteur des élèves lors de phases d'enseignement à risque : lâcher-prise d'embout, remontée en expiration, réaction au remplissage du masque, vidage de masque, équilibrage à l'aide du gilet, etc. Dans ces situations, le plus souvent, les élèves doivent être tenus par le moniteur.
- Réalisation de la séance dans une **zone à risque** où des engins (bateaux, scooters...) peuvent circuler. Dans tous les cas, lorsque la séance a lieu en surface ou proche de la surface, la zone doit être **balisée** avec une personne assurant la sécurité de surface. Cette personne a un double rôle : 1) pouvoir porter secours en cas de nécessité ; 2) alerter des embarcations avant qu'elles n'entrent dans le périmètre protégé et les faire se dérouter.
- etc.